

Projet de

MINUTES DE LA 5^{ème} REUNION DU XXVI^{ème} CONSEIL DE COORDINATION tenue le 27 février 2009 à 14h00 à la Salle C.529

Présents : M. Baly ; M. Benayed ; M. Campos (S.E.) ; M. Delachaussée ; M. Boumbouya-Fode ; M. Gagnault ; M. Hafiz ; M. Kohealtee ; M. Prémont (Pt) ; Mme Roulin-Hernandez ; M. Winch ; M. Zargouni.

Absents : M. Boubakeur ; M. David ; Mme Ehouabolet ; M. Flores ; Mme Jeunet ; Mme Lancia-Conte ; Mme Lin Dan (S.E. adj.) ; M. Mahdi ; M. Perera ; Mme Rames ; M. Rouai ; M. Stancu.

ORDRE DU JOUR APPROUVE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance précédente
3. Rapport du Bureau Exécutif, y compris les résumés des communications reçues et envoyées et des entretiens avec l'Administration.
4. Adoption du Rapport 2008/2009 du Conseil à l'Assemblée du personnel
5. Adoption de l'ordre du jour provisoire et de la date de l'Assemblée du personnel.
6. SAFI (suite)
7. Questions financières
8. Aide aux victimes de catastrophes naturelles et autres (Chine, Gaza, Myanmar)
9. Rapport et questions proposées par des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil
10. Questions proposées par les membres du Conseil.
11. Divers.
12. Date et ordre du jour de la prochaine séance.

Début de la séance 14h10

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté par consensus.

2. Adoption des minutes des séances précédentes

Le Secrétaire exécutif (ci-après « S.E ») propose que l'adoption des minutes avec les amendements suggérés par les membres du Conseil soit reportée jusqu'à ce que le BE les aient discutées et préparé des versions révisées qui seront envoyées par courrier électronique à tous les membres du Conseil. La proposition est approuvée par consensus.

3. Rapport du Bureau Exécutif, y compris les résumés des communications reçues et envoyées et des entretiens avec l'Administration.

M. Campos fait un rapport sur la réunion HLCM (High Level Committee on Management), tenue à Rome du 24 au 26 février 2009, à laquelle il avait été mandaté par UNISERV. En tant que représentant de UNISERV, il a pris la parole devant les administrateurs de toutes les organisations du Système Commun à propos de l'abolition pour des contrats permanents et de la réforme de l'administration de la justice interne aux Nations Unies.

Le Conseil approuve par consensus une proposition du S.E., appuyée par M. Baly, que l'on sensibilise le personnel de l'ONUG, moyennant la **collecte de signatures, qui seraient envoyées au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, et la préparation d'un avis juridique par le Professeur Amerasinghe**, éminent spécialiste du droit administratif et du contentieux des organisations internationales (à l'instar de celui qu'il avait préparé sur la demande du Conseil de Coordination du personnel de l'ONUG à propos du « Code de Conduite »), ainsi que la suggestion de M. Baly de **convoquer une réunion spéciale du Conseil** pour permettre au Conseil de discuter plus avant de la question de l'abolition des contrats permanents envisagée dans la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, afin d'envisager d'autres moyens d'action. Le Président indique que l'Article 2 du Règlement intérieur du Conseil permet de convoquer une telle réunion "pour examiner toute question urgente" afin d'étudier tous les textes pertinents, qui devront être envoyés à l'avance aux membres du Conseil, notamment la résolution AG/63/250, les récentes déclarations et informations reçues de l'Administration, les prises de position du Conseil et de UNISERV, les dispositions de la Charte des Nations Unies, les règles en vigueur et l'accord obtenu au SMCC en 2006 sur la base du Rapport adopté par le Conseil tel que proposé par son Groupe de travail sur la réforme. Cette discussion devrait aussi permettre au Conseil de se préparer pour informer le personnel lors de l'Assemblée générale du personnel, prévue pour le mardi 10 mars à 11h, au PN Salle des Assemblées. La réunion urgente du Conseil aura lieu le 6 mars 2009 à 13h Salle VIII.

4. Adoption du Rapport 2008/2009 du Conseil à l'Assemblée du personnel

Le Conseil approuve par consensus la version du Rapport sur ses activités pendant la période 2008/2009, en Anglais et en Français, qui lui a été adressée par le Secrétariat exécutif, puis par le Président, pour examen à la présente séance, sous réserve que, comme recommandé par le SE, tout membre du Conseil soumette au Bureau exécutif, à sa prochaine réunion, d'éventuelles suggestions d'ajouts, révision ou correction à temps pour permettre au S.E. d'envoyer une version finale au personnel avant l'Assemblée générale du personnel.

M. Zargouni propose qu'un rapport minoritaire de l'Alliance, dont le texte n'est pas encore disponible, soit annexé au Rapport du Conseil. Cette proposition n'obtient pas le consensus du Conseil.

5. Adoption de l'ordre du jour provisoire et date de l'Assemblée du personnel.

L'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale du personnel, proposé par le Président, tel que révisé par le Conseil, est adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Election du Président de séance
3. Election du Collège des scrutateurs
4. Election des Vérificateurs aux comptes
5. Rapport d'activité du Conseil pour l'année écoulée
6. Rapport des vérificateurs aux comptes

Le Conseil décide par consensus de convoquer l'Assemblée le 10 mars 2009 à 11h, puis à nouveau le 13 mars, si le quorum de 200 participants n'était pas atteint.

6. SAFI (suite)

Le S.E. fait un rapport détaillé de la réunion tenue avec le Conseiller juridique de l'ONUG, Maître Lack et Maître Kanani (Cabinet d'avocats Altenburger), tenue le 19 février concernant le SAFI. Il souligne que tous les participants à la réunion ont conclu que la meilleure solution est que le SAFI devienne et soit géré en tant que Association à but non lucratif. Lorsque la réponse officielle de l'administration sera connue, il faudra en informer le personnel et convoquer une AG pour l'approbation des nouveaux Statuts.

7. Questions financières

Le Conseil approuve par consensus la décision et les propositions du Bureau exécutif d'accorder trois dons de CHF 5 000 pour les victimes de catastrophes naturelles et autres, en Chine, à Gaza et à Myanmar.

Le Conseil approuve par consensus de payer les dépenses liées aux missions et voyages officiels des représentants du Conseil, y compris pour représenter UNISERV.

Concernant le travail temporaire d'une chargée de recherche auprès du Conseil, M. Zargouni propose que ses honoraires soient calculés sur la base d'une fonction comparable de « Research Assistant », de grade GS.6, pour une somme de CHF 7.500 net. Compte tenu qu'il s'agit d'honoraires et que les assurances seront à sa charge, **le Conseil approuve une somme de CHF 8.000.**

Les points 9, 10, 11 et 12 ne faisant pas l'objet de discussion. La séance est close.

Fin de la séance 15h50

Handwritten notes: "par L.P. 73" and "direct"

DRAFT

**MINUTES DE LA 4^{ème} REUNION
DU XXVI^{ème} CONSEIL DE COORDINATION
(5^{ème} reprise)**

Tenue le 14 janvier 2009 à 12h00 à la Salle VIII

Présents : M. Baly ; M. Benayed ; M. Campos ; M. Doumbouya-Fode ; M. Flores ;
M. Gasnault ; M. Kohealtee ; Mme Lin Dan ; M. Meddeb ; M. Prémont ;
M. Ramasamy ; M. Rouai ; Mme Roulin-Hernandez ; M. Perera ; M. Winch ;
M. Zargouni.

Absents : M. Boubakeur ; M. David (excusé) ; Mme Jeunet (congé) ; M. Kiiamov (excusé) ;
Mme Lancia-conte ; M. Mahdi ; Mme Perez Cuso (congé maternité) ; Mme Rames ; M.
Stancu.

* * *

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 5. Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil
- 6. Examen de la liste des sujets portés à l'attention du Conseil et adoption de décisions s'y rapportant
 - d) Création de groupes de travail du Conseil sur les contrats à court terme ; la mobilité
- 7. Examen de demandes de subventions pour des associations et clubs, et de demande d'assistance et aides à des fonctionnaires non pris en considération par le Fonds de solidarité
- 8. Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme de travail du Conseil pour identifier les progrès et lacunes
- 9. Questions proposées par les membres du Conseil
 - . Situation du SAFI (sur la demande du Secrétaire exécutif)
- 10. Divers
- 11. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine séance

* * *

Début de la séance : 12h20.

5. Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil.

Point déjà discuté à la dernière séance.

6. Examen de la liste des sujets portés à l'attention du Conseil et adoption de décisions s'y rapportant.

- d) Création de groupes de travail du Conseil sur les contrats à court terme ; la mobilité

L'intitulé du point d) est révisé par le Conseil et se lit maintenant ainsi :
« Contracts arrangements et mobilité » .

Accepté par consensus.

Collecte pour Gaza.

Des personnes représentant les Nations Unies ont été touchées par le conflit. Le Conseil propose deux points : faire une collecte pour la population civile et organiser une manifestation pacifiste à l'extérieur.

M. Zargouni demande formellement qu'une action soit entreprise pour montrer notre solidarité et notre soutien avec la population civile et dénoncer l'atteinte qu'il y a eu contre les locaux des NU (pour montrer notre mécontentement demander 1mn de silence au sein du Palais et informer tous les Conseils du personnel des NU de cette démarche).

Mme Roulin propose de coordonner avec les autres organisations puisqu'il faut une autorisation de la Police Genevoise pour manifester à l'extérieur du Palais. Elle suggère de créer un groupe de 2 ou 3 personnes pour organiser cette action. M. Zargouni est chargé de coordonner au sein du groupe.

Accepté par consensus.

7. Examen de demandes de subventions pour des associations et clubs, et de demande d'assistance et aides à des fonctionnaires non pris en considération par le Fonds de solidarité.

Clubs : le Conseil suggère de donner 2000 Frs aux 9 clubs qui ont fourni leur bilan ceci en attendant que la Commission financière se réunisse le 16.1.09 et décide du montant définitif à allouer.

Demande d'assistance et aides à des fonctionnaires non pris en considération par le Fonds de solidarité :

M. Winch soulève la question précédemment abordée lors d'une réunion du Conseil : modalités d'honoraires à établir pour les services d'une personne qui travaillerait au Conseil de coordination pour effectuer un travail de recherche pour les questions liées à la justice et pour des contacts avec l'UNISERV, ceci dans le but d'aider cette personne qui ne peut pas être prise en compte par le Fonds de solidarité.

M. Zargouni explique que dans cette proposition, il faut travailler d'abord au niveau du Conseil et ensuite au niveau de l'UNISERV. Il précise que le CCISUA avait obtenu dans le passé un poste établi de Research Officer à New York au grade de P-3 et que l'Administration a supprimé ce poste.

Il s'agit maintenant d'aider une personne pour des raisons morales donc il faut séparer les deux points : aide à la personne et travail de Research Officer.

M. Zargouni rappelle qu'il n'est pas d'accord avec l'option de mi-temps optée par le Secrétaire exécutif et l'adjointe qui auraient pu accomplir le travail de recherche en étant à plein temps et que cela crée un précédent pour l'avenir de la représentation : le détachement à 100 % est un acquis et l'administration pourrait revoir sa position.

De ce fait, M. Zargouni est contre le fait de payer une personne si c'est une tâche précise dans le temps et il s'abstiendra dans le cadre de cette condition.

Quant à la deuxième option, M. Zargouni demande pour éviter tout malentendu que le Conseil assigne une tâche bien précise à Mme El Haloui Deléglise, qu'on lui donne des tâches comprises dans une liste de fonctions précise (travaux de recherche pour logistique, mobilité). Cette aide doit être ponctuelle et dans le but d'aider une collègue qui a besoin de travailler.

En ce qui concerne l'établissement d'un Poste de Research Officer, il est précisé que la personne en question n'a pas les compétences requises pour un tel poste.

Mme Roulin mentionne qu'elle ne peut pas endosser cette proposition et se demande pourquoi on prendrait quelqu'un qui n'a pas été élu pour ce poste. Elle n'est pas contre la création d'un tel poste mais à ce stade, pour pouvoir se joindre au travail de l'UNISERV, elle ne voit pas la nécessité d'un tel poste puisque le Secrétaire exécutif et l'adjointe travaillent à mi-temps et qu'ils pourraient effectuer ce travail. Elle précise que démarrer ces activités et aider Mme El Haloui-deléglise sont deux points qui ne doivent pas être mis ensemble.

Vu qu'il n'y a aucun consensus, le Président demande de passer au vote sur le point suivant : aider une personne qui a besoin de travailler et qui peut ainsi aider à démarrer une activité qui justifierait un poste par la suite. L'engagement de la personne est de courte durée (3 mois).

Résultats : Il n'y a plus de quorum à ce stade de la réunion.

13 voix POUR
1 abstention.

Approuvé.

8. Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de travail du Conseil pour identifier les progrès et lacunes

Point non discuté.

9. Questions proposées par les membres du Conseil

Le Secrétaire exécutif donne des informations sur la situation du SAFI.

Il n'y a plus de quorum à ce stade de la réunion.

M. Zargouni rappelle qu'il n'est pas d'accord avec l'option de mi-temps optée par le Secrétaire exécutif et l'adjointe qui auraient pu accomplir le travail de recherche en étant à plein temps et que cela crée un précédent pour l'avenir de la représentation : le détachement à 100 % est un acquis et l'administration pourrait revoir sa position.

De ce fait, M. Zargouni est contre le fait de payer une personne si c'est une tâche précise dans le temps et il s'abstiendra dans le cadre de cette condition.

Quant à la deuxième option, M. Zargouni demande pour éviter tout malentendu que le Conseil assigne une tâche bien précise à Mme El Haloui Deléglise, qu'on lui donne des tâches comprises dans une liste de fonctions précise (travaux de recherche pour logistique, mobilité). Cette aide doit être ponctuelle et dans le but d'aider une collègue qui a besoin de travailler.

En ce qui concerne l'établissement d'un Poste de Research Officer, il est précisé que la personne en question n'a pas les compétences requises pour un tel poste.

Mme Roulin mentionne qu'elle ne peut pas endosser cette proposition et se demande pourquoi on prendrait quelqu'un qui n'a pas été élu pour ce poste. Elle n'est pas contre la création d'un tel poste mais à ce stade, pour pouvoir se joindre au travail de l'UNISERV, elle ne voit pas la nécessité d'un tel poste puisque le Secrétaire exécutif et l'adjointe travaillent à mi-temps et qu'ils pourraient effectuer ce travail. Elle précise que démarrer ces activités et aider Mme El Haloui-deléglise sont deux points qui ne doivent pas être mis ensemble.

Vu qu'il n'y a aucun consensus, le Président demande de passer au vote sur le point suivant : aider une personne qui a besoin de travailler et qui peut ainsi aider à démarrer une activité qui justifierait un poste par la suite. L'engagement de la personne est de courte durée (3 mois).

Résultats : Il n'y a plus de quorum à ce stade de la réunion.

13 voix POUR
1 abstention.

Approuvé.

8. **Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de travail du Conseil pour identifier les progrès et lacunes**

Point non discuté.

9. **Questions proposées par les membres du Conseil**

Le Secrétaire exécutif donne des informations sur la situation du SAFI.

Il n'y a plus de quorum à ce stade de la réunion.

fuo 5. 13
20.10.08

Projet

MINUTES DE LA 4^{ème} REUNION DU XXVI^{ème} CONSEIL DE COORDINATION (2^{ème} reprise)

Tenue le 21 octobre 2008 à 14h à la Salle IX

Présents : M. Baly ; M. Benayed ; M. David ; M. Doumbouya-Fode ; M. Flores ;
M. Gasnault ; Mme Jeunet ; M. Koheeeallee ; M. Mahdi ; M. Meddeb ; M. Prémont ;
M. Rouai ; Mme Roulin-Hernandez ; Mme Weiler ; M. Winch.

Absent : M. Boubakeur ; M. Campos (mission) ; M. Kiiamov ; Mme Lancia-conte ;
Mme Lin Dan (congé) ; Mme Perez Cuso (excusée) ; Mme Rames ; M. Ramasay
(congé) ; M. Stancu ; M. Zargouni.

* * *

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

5. Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil
6. Examen de la liste des sujets portés à l'attention du Conseil et adoption de décisions s'y rapportant :
 - d) Création de groupes de travail du Conseil sur : les contrats à court terme ; la mobilité
7. Examen de demandes de subventions pour des associations et clubs, et de demande d'assistance et aides à des fonctionnaires non pris en considération par le Fonds de solidarité
8. Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme de travail du Conseil pour identifier les progrès et lacunes
9. Questions proposées par les membres du Conseil (Situation du SAFI)
10. Divers
11. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine séance

* * *

Début de la séance : 14h05

4. Rapport des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil notamment :

A la demande de Mme Jeunet, on passe au point 4 et on traite sous le point a) de la Commission financière.

Mme Roulin propose qu'ensuite on passe au point 6 c) pour décision du Gala et de la fête des enfants.

Fête des enfants :

Il a été estimé qu'on pouvait aller jusqu'à 28 000 Frs.

Gala :

L'année dernière le budget pour le gala était de 70 000 Frs. Il est recommandé de rester cette année dans la même tranche de prix (le détail des factures sera donné ultérieurement).

Le problème de l'assurance est soulevé. Il est précisé que pendant la fête, c'est l'assurance privée du Cirque qui fonctionne mais pour le transport, c'est sous la responsabilité des parents.

Le Bureau a déjà approuvé les dépenses engagées pour la fête des enfants et le Gala et recommande au Conseil de les approuver.

Ces deux propositions sont adoptées par consensus.

Il n'y a plus de quorum à 14h20.

Projet de

**MINUTES DE LA 4^{ème} REUNION
DU XXVI^{ème} CONSEIL DE COORDINATION**

Tenue le 19 septembre 2008 à 16h à la Salle XI

Présents : M. Baly ; M. Benayed ; M. Boubakeur ; M. Campos ; M. David ;
M. Doumbouya-Fode ; M. Gasnault ; Mme Jeunet ; M. Kiiamov ; M. Koheallee ;
Mme Lancia-Conte ; Mme Lin Dan ; M. Mahdi ; Mme Perez Cuso ; M. Prémont ;
M. Ramasamy ; M. Rouai ; Mme Roulin-Hernandez ; M. Stancu ; M. Winch.

Absent : M. Flores (excusé) ; M. Meddeb (excusé) ; Mme Rames ; Mme Weiler
(excusée) ; M. Zargouni.

* * *

ORDRE DU JOUR APPROUVE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation des minutes de la séance précédente.
3. Rapport du Bureau exécutif, y compris les résumés des communications reçues et envoyées et des entretiens avec l'Administration.
4. Rapports des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil notamment :
 - a) Commission financière
 - b) Commission juridique
5. Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil
6. Examen de la liste des sujets portés à l'attention du Conseil et adoption de décisions s'y rapportant :
 - a) Recommandations de la Commission financière
 - b) Recommandations de la Commission juridique
 - c) Organisation de la Journée du personnel et de la Journée de l'enfant
 - d) Création de groupes de travail du Conseil sur : les contrats à court terme ; la mobilité ; la prolongation volontaire de l'âge de la retraite
 - e) Elections aux organes paritaires
7. Examen de demandes de subventions pour des associations et clubs, et de demande d'assistance et aides à des fonctionnaires non pris en considération par le Fonds de solidarité
8. Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme de travail du Conseil pour identifier les progrès et lacunes
9. Questions proposées par les membres du Conseil
10. Divers
11. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine séance

* * *

Début de la séance : 16h05.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

M. Campos, Secrétaire exécutif, demande à discuter de la question du SAFI. Le Président propose que le point concernant le SAFI soit inclus dans les questions posées dans le point 5. **L'ordre du jour est adopté.**

2. **Adoption des minutes de la séance précédente**

Les minutes de la 3^{ème} réunion (12 juin et 1^{er} juillet 2008 - reprise) sont adoptées sans modifications.

3. **Rapport du Bureau exécutif, y compris les résumés des communications reçues et envoyées et des entretiens avec l'Administration**

Le Secrétaire exécutif a demandé à la Commission financière de payer les factures des frais d'assistance juridique dus par le Conseil à Me Flaherty, restées en suspens et plus élevés que prévu selon l'accord convenu par le Conseil précédent. Il existe un accord similaire avec Me De Dardel, les deux étant révisables tous les 6 mois.

M. Prémont, Président, demande au Conseil s'il peut adopter par consensus ce paiement.

M. Mahdi s'oppose au paiement.

M. Kiiamov indique que le Conseil sortant a passé un accord pour payer les frais d'avocat de Me Flaherty à concurrence de 5 000 CHF par cas. Deux factures ont été honorées. Me Flaherty a majoré deux factures supplémentaires qui n'ont pas eu l'aval du Conseil. Le Conseil sortant a donc donné son accord pour seulement 5000 CHF par personne. Il recommande donc de choisir une méthodologie à l'avenir, estime que la Commission financière n'a pas de base pour recommander le paiement de ces factures et que l'on impose 2 avocats au Conseil. Il demande que des statistiques soient fournies au Conseil sur le taux de réussite de M. Flaherty et insiste pour avoir le choix d'autres avocats.

Mme Cuso, pour plus de crédibilité du Conseil, propose de faire un appel d'offres pour plusieurs avocats, comme cela se fait au sein des Nations Unies.

Le Président et M. Kiiamov précisent que le nom de Me François Lorient, avocat canadien, auteur d'un livre sur le « Fonction publique internationale » a été mentionné en réunion de la Commission juridique et du Bureau exécutif, pour aider les fonctionnaires d'expression française, et le Président rappelle aussi que Me. André Sirois avait également été mentionné et que ces deux avocats ont gagné des cas devant le Tribunal administratif des Nations Unies.

Le Secrétaire exécutif confirme qu'il est loisible de recruter d'autres avocats mais propose d'avancer d'ores et déjà avec les deux présents dans l'intérêt du personnel et en application de l'accord forfaitaire convenu (« retainer agreement »).

M. Winch propose de payer les factures dues et de revoir à l'avenir la politique de paiement.

Faute de consensus, Mme Roulin-Hernandez demande de passer au vote sur le paiement des factures de M. Flaherty.

Résultats (sur 20 membres présents) : 18 voix POUR ; pas de vote CONTRE ; 2 abstentions.

Décision : Les factures en suspens seront payées.

Point d'ordre : M. Kiiamov demande 10 mn de consultation avec les listes, par groupe. Il en est ainsi décidé.

Le Président essaie de reformuler les propositions faites, concernant l'assistance juridique organisée par le Conseil à l'intention des fonctionnaires, qui paraissent susceptibles de réunir le consensus : a) accord forfaitaire ; b) sans exclure d'autres avocats, c) auxquels seraient appliquées les mêmes conditions, d) pour les mêmes prestations, e) avec un nombre d'heures par mois déterminé, f) disponibilité en français et en anglais.

M. Mahdi demande s'il y a déjà un accord écrit avec ces 2 avocats cités par le Secrétaire exécutif, qui précise qu'ils sont d'accord de travailler pour un forfait de 1000 Frs par mois, cumulable et révisable après 6 mois.

M. Kiiamov recommande que la Commission juridique ou le Bureau assure au Conseil qu'au bout de 6 mois il aura toujours les mêmes propositions, que le Conseil soit informé du nombre de cas gagnés par ces avocats, du nombre de personnes défendues et que ces informations soient diffusées au personnel.

M. Mahdi demande qu'un texte générique soit convenu avec les 2 avocats et pourrait alors se joindre au consensus. Le Conseil doit fonctionner comme les Nations Unies, en faisant un appel d'offres à plusieurs avocats.

Le Secrétaire exécutif ne s'associe pas à cette demande car les démarches ont été entamées depuis 10 ans et que le Conseil va perdre du temps pour identifier d'autres avocats.

Le Conseil décide par consensus de procéder : a) par accord forfaitaire signé avec des avocats, b) pour un nombre d'heures par mois déterminé, c) ne dépassant pas 1000 CHF et que, d) par la suite, il pourra être fait de même avec d'autres avocats au même tarif.

4. Rapport des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil

La Commission financière

La Commission recommande au Conseil d'affecter respectivement 8.000 CHF et 10.000 CHF, sous forme de prêt, à 2 cas de personnes en situation de détresse qui ont adressé au Conseil une demande d'aide financière, sous la ligne budgétaire approuvée par le Conseil à cet effet pour des fonctionnaires n'ayant pu obtenir aucune autre forme de soutien. La Commission financière a établi une procédure de sélection. Ces 2 cas ont été sélectionnés par la Commission conformément à la procédure et aux critères établis par la Commission et ces 2 personnes se sont engagées à retourner les sommes empruntées dès qu'elles seront en mesure de le faire.

M. David, Mme Jeunet, ancienne membre élue au Fonds, et M. Mahdi, suppléant élu au Fonds, demandent si ces personnes avaient sollicité le Fonds de solidarité du personnel, créé dans ce but, quelle a été la réponse du Fonds et pourquoi cela n'a pas fonctionné dans ces 2 cas. Mme Jeunet, s'étonne de ne pas avoir été informée de ces cas et aimerait obtenir un minimum d'informations, faute de quoi il lui serait difficile de prendre une décision.

Mme Perez Cuso demande qu'on lui fournisse un document anonyme des cas personnels.

M. Winch, membre élu au Fonds, précise que, selon les critères d'attribution du Fonds et son Rapport d'activité, pour que le Fonds « entre en matière » sur des cas, seule la Conseillère du personnel « est habilitée à recevoir le requérant ... à établir le

dossier ... transmis aux membres du Fonds... de façon strictement anonyme... aucun membre du Fonds n'est autorisé à recevoir un demandeur ». La Conseillère du personnel n'a pas reçu les demandeurs, le Fonds n'est pas entré en matière et les membres du Fonds n'ont donc pas reçu d'informations sur ces 2 cas.

Le Secrétaire exécutif rappelle que c'est justement parce que les critères du Fonds ne répondent pas à la demande de personnes en détresse économique urgente, parce que la procédure en place n'est pas transparente et ne permet pas aux Membres du Fonds d'exercer un véritable contrôle sur la procédure d'admissibilité, que le Conseil a décidé d'établir sa propre ligne budgétaire, sa propre procédure et a demandé à la Commission financière d'examiner les cas reçus et de lui soumettre des recommandations, pour pouvoir venir en aide directement aux fonctionnaires qui ont subi des décisions arbitraires de la part des Nations Unies.

M. David exprime ses craintes qu'un tel paiement n'ouvre la porte à des abus. Il demande de préciser les règles avec l'Administration et voir d'abord la personne en charge du service social.

Le Président, soulignant que ces 2 personnes se trouvent dans une souffrance extrême, que la Commission financière a rempli sa fonction de sélection et soumis ses recommandations au Conseil, recommande au Conseil d'accorder sa confiance de principe aux membres de la Commission financière qui ont traité ces 2 cas de façon confidentielle et aux autres membres du Conseil de coordination qui l'ont aidée à traiter ces cas. **Un consensus est obtenu et le Conseil approuve les recommandations de prêts pour 8.000 CHF et 10.000 CHF.**

Après consultation de la Commission financière, le Secrétaire exécutif propose d'autoriser le Conseil de coordination à recruter une personne chargée de recherche et d'analyse, avec une possibilité de cofinancement avec UNISERV pour les besoins d'étude des questions au niveau global affectant la situation la situation des fonctionnaires de l'ONUG. Il existe des précédents et ce travail serait financé par le Conseil de coordination, si possible aussi, à des fins sociales pour aider si possible une fonctionnaire actuellement sans contrat, selon des modalités à déterminer entre le Conseil et l'Administration.

Mme Perez Cuso souhaite obtenir des éclaircissements sur l'affectation d'une telle aide à titre humanitaire à une personne plutôt qu'à une autre.

La question reste en suspens pour examen ultérieur du Conseil sur présentation d'informations complémentaires par le Secrétaire exécutif et recommandation du Bureau.

5. Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil

Le Secrétaire exécutif a distribué au Conseil un projet de résolution demandant au Conseil d'administration de la SAFI de fournir au Conseil les renseignements et les documents demandés par le Secrétaire exécutif

M. David, en sa qualité de membre et Président sortant du Conseil d'administration de la SAFI, indique qu'il en informera le Conseil d'administration et qu'il lui recommandera de remettre les documents demandés à la condition exprès d'une mention écrite que ces informations ne seront pas diffusées à l'extérieur du Conseil.

Le Président estime qu'il existe un consensus sur le projet de résolution au sein du Conseil, à la condition sine qua non étant que ces informations ne soient pas diffusées à l'extérieur du Conseil.

Par manque de quorum, la séance est levée 18h00.

Projet

MINUTES DE LA 4^{ème} REUNION DU XXVI^{ème} CONSEIL DE COORDINATION

Tenue le 19 septembre 2008 à 16h à la Salle XI

Présents : M. Baly ; M. Benayed ; M. Boubakeur ; M. Campos ; M. David ;
M. Doumbouya-Fode ; M. Gasnault ; Mme Jeunet ; M. Kiiamov ; M. Kohealtee ;
Mme Lancia-Conte ; Mme Lin Dan ; M. Mahdi ; Mme Perez Cuso ; M. Prémont ;
M. Ramasamy ; M. Rouai ; Mme Roulin-Hernandez ; M. Stancu ; M. Winch.

Absent : M. Flores (excusé) ; M. Meddeb (excusé) ; Mme Rames ; Mme Weiler
(excusée) ; M. Zargouni.

* * *

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation des minutes de la séance précédente.
3. Rapport du Bureau exécutif, y compris les résumés des communications reçues et envoyées et des entretiens avec l'Administration.
4. Rapports des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil notamment :
 - a) Commission financière
 - b) Commission juridique
5. Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil
6. Examen de la liste des sujets portés à l'attention du Conseil et adoption de décisions s'y rapportant :
 - a) Recommandations de la Commission financière
 - b) Recommandations de la Commission juridique
 - c) Organisation de la Journée du personnel et de la Journée de l'enfant
 - d) Création de groupes de travail du Conseil sur : les contrats à court terme ; la mobilité ; la prolongation volontaire de l'âge de la retraite
 - e) Elections aux organes paritaires
7. Examen de demandes de subventions pour des associations et clubs, et de demande d'assistance et aides à des fonctionnaires non pris en considération par le Fonds de solidarité
8. Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme de travail du Conseil pour identifier les progrès et lacunes
9. Questions proposées par les membres du Conseil
10. Divers
11. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine séance

* * *

Début de la séance : 16h05.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Campos demande à discuter de la question du SAFI. Le Président propose que le point concernant le SAFI soit inclus dans les questions posées dans le point 5.

M. Kiiamov demande qui est à l'origine des propositions faites sur le SAFI car il n'a pas reçu les minutes du Bureau s'y référant.

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption des minutes de la séance précédente

Les minutes de la 3^{ème} réunion (12 juin et 1^{er} juillet 2008 - reprise) sont adoptées sans modifications.

3. Rapport du Bureau exécutif, y compris les résumés des communications reçues et envoyées et des entretiens avec l'Administration

M. Campos a demandé à la Commission financière de payer les factures juridiques de Me Flaherty qui sont restées en suspens et dont l'honoraire est plus élevé que ce qui était prévu dans les accords avec le Conseil précédent.

Le Président demande s'il y a un membre qui s'oppose à l'adoption par consensus.

M. Mahdi s'oppose au paiement. Il propose le choix de plusieurs avocats afin d'éviter le monopole d'un seul avocat, en l'occurrence M. Flaherty. Mme Cuso, pour plus de crédibilité du Conseil, propose de faire un appel d'offres pour avoir plusieurs avocats, comme cela se fait au sein des Nations Unies.

M. Winch propose de payer les factures dues et de revoir à l'avenir la politique de paiement.

Puisqu'il n'y a pas de consensus sur le paiement de ces factures, M. Campos demande un vote pour le paiement des factures de M. Flaherty.

Résultats : (sur 20 membres présents)

-18 voix POUR

- 2 abstentions.

Le Président précise que dorénavant le Conseil sera réticent à payer des factures qui n'auront pas reçu l'accord préalable du Conseil.

M. Campos souligne qu'il y a un « retainer agreement » avec cet avocat sous forme d'accord forfaitaire. M. Campos ne désire pas d'autres avocats que ceux cités (M. Flaherty et M. De Dardel) car il s'agit d'avancer dans les intérêts du personnel. Il

précise que l'accord avec M. De Dardel a été fait sur la même base que M. Flaherty, révisables sous 6 mois.

M. Prémont propose de reporter la discussion de ce point.

M. Mahdi est contre le fait qu'on nous impose 2 avocats. Il demande des statistiques sur les taux de réussite de M. Flaherty et insiste pour avoir le choix d'autres avocats.

M. Prémont a également proposé des avocats qui n'ont pas été retenus alors qu'ils avaient pourtant gagné plusieurs cas.

Mme Roulin-Hernandez propose de passer au vote puisqu'il n'y a pas de consensus.

M. Prémont fait une contre-proposition puisqu'il a proposé un nombre d'avocats qui étaient spécialisés dans le droit commun de la fonction publique internationale (Loriot et Syrab) et qui n'ont pas été retenus, pourtant avec les mêmes conditions.

Comme il n'y a toujours pas de consensus, M. Prémont propose de passer au vote.

Point d'ordre : M. Kiiamov demande 10 mn de consultation avec les listes, par groupe. Il en est ainsi décidé.

M. Prémont essaie de reformuler la proposition pour avoir une décision par consensus (accord forfaitaire, sans exclusion d'autres avocats, mêmes conditions, mêmes prestations, nombre d'heures par mois déterminé, disponibilité en français et en anglais).

M. Mahdi demande s'il y a déjà un accord écrit avec ces 2 bureaux. M. Campos précise qu'ils sont d'accord de travailler pour un forfait de 1000 Frs par mois, cumulables et révisables après 6 mois.

M. Kiiamov aimerait que la Commission juridique ou le Bureau puisse assurer au Conseil qu'au bout de 6 mois nous aurons toujours les mêmes propositions, qu'on nous avise du nombre de cas gagnés par ces avocats, du nombre de personnes défendues et que ces informations soient diffusées au personnel.

M. Mahdi exige un texte générique avec ces 2 bureaux ; si c'est générique, il pourrait accepter par consensus.

M. Campos s'oppose à cette demande car c'est une démarche entamée depuis 10 ans et si l'on identifie d'autres avocats, nous allons perdre du temps.

Motion d'ordre de M. mahdi :

Il précise que nous sommes ici au sein des Nations Unies et que l'on doit recourir à un appel d'offres avec plusieurs avocats.

M. Kiiamov communique que le Conseil sortant à donner un accord pour payer les frais d'avocat de Me Flaherty à concurrence de 5000 Frs par cas. Les 2 factures ont été honorées et cependant Me Flaherty a majoré 2 factures supplémentaires qui n'ont pas eu l'aval du Conseil. Le Conseil sortant a donc donné son accord pour seulement 5000 Frs par personne, rien d'autre. Il faut donc choisir une méthodologie à l'avenir et la Commission financière n'a aucune base pour recommander le paiement de ces factures.

Un consensus se dégage sur la proposition suivante : procéder par un accord signé avec des avocats (nombre d'heures par mois déterminé) ne dépassant pas 1000 Frs par mois et par la suite d'autres avocats pourraient se joindre au même tarif. **Dans ce cas seulement, il y a un consensus du Conseil.**

4. Rapport des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil notamment :

Commission financière

Il y a une demande de débloquer 8000 et 10000 Frs sous forme de prêt pour 2 cas de personnes en situation de détresse.

Ces cas ont été identifiés par la Commission financière. Il est précisé que ces personnes se sont engagées à retourner les sommes empruntées dès qu'elles le pourront.

M. David, Mme Jeunet, M. Mahdi demandent des éclaircissements sur ces cas, est-ce que ces personnes ont d'abord fait appel au Fonds de solidarité créé dans ce but, quelle a été la réponse du Fonds, pourquoi cela n'a pas fonctionné ?

Mme Jeunet qui fait partie du Fonds de solidarité s'étonne de ne pas avoir été informée de ces cas et aimerait obtenir un minimum d'informations.

A ce stade, il est difficile de prendre une décision par manque d'informations.

Mme Perez Cuso demande qu'on lui fournisse un document anonyme des cas personnels.

M. Winch informe que les critères d'attribution du Fonds de solidarité ne répondent pas à la demande des personnes qui sont des cas spécifiques de personnes en détresse économique et qui ont subi des décisions arbitraires de la part des Nations Unies.

M. David exprime ses craintes qu'un tel paiement n'ouvre la porte à des abus. Il demande de préciser les règles avec l'Administration et voir d'abord la personne en charge du service social.

Ces deux personnes se trouvant dans une souffrance extrême, une confiance de principe est cependant accordée aux membres du Conseil de coordination qui ont traité ces cas.

Final

**MINUTES DE LA 2^{ème} reprise de la 3^{ème} REUNION
DU XXVI^{ème} CONSEIL DE COORDINATION**
tenue le 1^{er} juillet 2008 à 14h00 à la Salle A.206

Présents : M. Baly ; M. Benayed ; M. Boubakeur ; M. Campos ; M. Doumbouya-Fode ; M. Kiiamov ; M. Kohecallee ; Mme Lin Dan ; M. Meddeb ; M. Prémont ; M. Ramasamy ; M. Stancu ; Mme Weiler ; M. Winch.

Absents : M. David ; M. Flores ; M. Gasnault ; Mme Jeunet ; Mme Lancia-Conte ; M. Mahdi ; Mme Perez Cuso (mission) ; Mme Rames ; M. Rouai ; Mme Roulin-Hernandez ; M. Zargouni.

ORDRE DU JOUR

4. Rapports des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil
 - b) Commission administrative juridique : assistance juridique au Conseil
 - c) Organes paritaires : durée de leur mandat
5. Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil
6. Participation à la CFPI
7. Mise en œuvre de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2008/5 :
« Interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir »
8. Questions proposées par les membres du Conseil
9. Divers
10. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine séance.

.....

Début de la séance : 14h10

4. Rapports des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil
 - b) Commission administrative juridique : assistance juridique au Conseil
 - c) Organes paritaires : durée de leur mandat
5. Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil

Sur la demande de Mme Roulin, le Conseil accepte d'examiner l'ordre du jour de la 3^{ème} séance qui lui reste à étudier à la présente séance.

Mme Roulin demande au Secrétaire exécutif de préciser les décisions qu'auraient prises le Conseil sous les point 4, alinéas b) et c) et 5.

Le Secrétaire exécutif souligne qu'il conviendra pour cela de se référer aux minutes pertinentes du Conseil. Sur proposition du Président acceptée par le Conseil, il fait une présentation orale complémentaire sur le point 4, b).

En ce qui concerne le SAFI, le Secrétaire exécutif propose de prévoir un petit groupe pour discuter de cet organe paritaire et obtenir des informations.

Le Secrétaire exécutif indique que le Comité d'hygiène et sécurité est un organe qui fonctionne très bien et qui a redéfini les rôles et responsabilités de la

représentation du personnel et du « Management » (horaires de travail, facilité donnée aux fonctionnaires pour consulter les médecins, conditions de travail des interprètes, opérateurs, etc).

Le Président précise qu'après avoir consulté le Bureau exécutif, comme le Bureau n'a pas reçu de rapports de la Commission administrative juridique, ni d'organes paritaires, ni aucune question des organes prévus au point 5, il ne propose pas d'examiner à la présente séance, les point 4, alinéa b) et c) et le point 5 de l'ordre du jour de la 3^{ème} séance. Il propose cependant de réinsérer le point 4. c) à l'ordre du jour provisoire, si un rapport de Comité était reçu à temps pour la prochaine réunion.

Le Conseil approuve cette recommandation par consensus.

6. Participation à la CFPI

Le Secrétaire exécutif fait un rapport oral sur sa mission à La Haye (voir Minutes de la précédente séance) où il a participé, au nom de UNISERV, à une réunion technique du Groupe de travail de la CFPI chargé de préparer la méthodologie de l'enquête salariale. La FICSA et le CCISUA y étaient aussi représentés. Il mentionne que lors de la prochaine réunion du Groupe de travail sur la méthodologie prévue en septembre à New York. Il faudra insister sur la question technique et que l'utilisation des consultants devrait être la solution de dernier recours. Il précise que le but de la méthodologie est l'application du principe Fleming : on rémunère les Services généraux selon le critère des meilleures conditions d'emploi sur le lieu de l'enquête salariale ; cependant ce principe n'a jamais été appliqué par la CFPI.

Le Secrétaire exécutif fera parvenir aux membres du Conseil le rapport de la CFPI et les documents y référents, dès qu'il les aura en sa possession. Il invite les membres du Conseil à faire partie du Comité technique qui a été créé sur la CFPI.

M. Kiiamov suggère qu'on demande au Comité local (M. Joseph Varghèse) le rapport de l'enquête salariale, les données de ce rapport n'étant désormais plus confidentielles puisque le résultat de l'augmentation a été révélé aux fonctionnaires des services généraux. Il recommande de revendiquer les positions de base, de principe et de proposer des méthodes pour améliorer la méthodologie actuelle, le problème étant de trouver les meilleurs employeurs, ainsi que de demander des études qui devraient être sous le Comité d'enquête salariale administration-personnel + CFPI.

7. Mise en œuvre de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2008/5 : « Interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir ».

Le Secrétaire exécutif informe le Conseil sur un projet de ST/SGB reçu de l'Administration pour avis et déjà envoyé aux membres du Conseil, visant à mettre en œuvre le paragraphe 6,3 du ST/SGB/2008/5 prévoyant d'instituer "une commission paritaire de prévention du harcèlement" chargée de « présenter un rapport au Bureau de la gestion des ressources humaines, qui en fera la synthèse pour transmission à la réunion annuelle du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel (« SMCC »), aux fins de l'examen de l'application » et d'envoyer les commentaires au nom du Conseil, vu que la date limite pour envoyer les commentaires est le 9 juillet 2008.

Selon lui, le projet manque de précision, notamment, sur la composition de la commission, qui devrait être composé de 3 ou 5 membres. Le Bureau a proposé, en attendant que le Collège des scrutateurs puisse organiser des élections en septembre, de désigner comme membres à cette commission, le Secrétaire exécutif, la Secrétaire exécutive adjointe et un-e autre représentant du personnel. La Secrétaire exécutive adjointe préfère qu'il soit procédé à l'élection des membres.

Sur proposition de M. Kiiamov, le Conseil décide que tous les membres intéressés adressent leurs suggestions par courriel au Bureau pour le lundi 7 juillet et que le Bureau élabore la réponse, compte tenu de l'avis des membres du Conseil.

8. Questions proposées par les membres du Conseil

Consultants, conseillers-asseurs. Un projet préparé par la Secrétaire exécutive adjointe a été adressé aux membres du Conseil et une discussion préliminaire a eu lieu lors de la 3^{ème} séance (voir les Minutes). Le projet révisé par Mme Roulin a été distribué au Conseil. Le Président propose de l'approuver.

M. Kiiamov formule des réserves concernant ce projet sur les lignes directrices générales : comment engager des conseillers ; des consultants ; ce projet ne confère pas un mandat mais vise à établir des termes de référence. Pour chaque cas, le Bureau devrait élaborer un mandat. Il faut aussi, si on parle d'aides extérieures, prévoir un appel d'offres, mais aussi chercher auparavant au sein du Conseil si nous avons des représentants compétents pour faire un travail concret et seulement si ce n'est pas le cas, faire appel à de l'aide extérieure et dans ce cas payer le consultant et passer par un appel d'offres. Il serait donc préférable d'adopter des lignes directrices générales. (« specific mandate case by case ») en consultant les règles normales concernant les consultants ou personnes remplissant les fonctions des Nations Unies.

Faute de quorum, la séance est levée à 15h40.

final

**MINUTES DE LA 3^{ème} REUNION
DU XXVI^{ème} CONSEIL DE COORDINATION**
tenue le 12 juin 2008 à 13h30 à la Salle XXVI

Présents : M. Baly ; M. Benayed ; M. Campos ; M. Gasnault ; Mme Jeunet ; M. Kiiamov ; M. Koheallee ; Mme Lin Dan ; M. Mahdi ; M. Meddeb ; Mme Perez Cuso ; M. Prémont ; Mme Rames ; M. Ramasamy ; Mme Roulin-Hernandez ; Mme Weiler ; M. Winch ; M. Zargouni.

Absents : M. Boubakeur ; M. David ; M. Doumbouya-Fode (excusé) ; M. Flores ; Mme Lancia-Conte ; M. Rouai ; M. Stancu.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des minutes de la séance précédente
3. Rapport du Bureau exécutif, y compris les résumés des communications reçues et envoyées et des entretiens avec l'Administration
4. Rapports des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil
 - a) Commission financière : situation financière du CC ; Offre de l'UBS
 - b) Commission administrative juridique : assistance juridique au Conseil
 - c) Organes paritaires : durée de leur mandat
5. Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil
6. Participation à la CFPI
7. Mise en œuvre de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2008/5 : « Interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir »
8. Questions proposées par les membres du Conseil
9. Divers
10. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine séance.

.....

Début de la séance : 13h35

1. Adoption de l'ordre du jour.

- « **Draft Terms of Mandate of Advisers of the Council** » : La Secrétaire exécutive présente au Conseil le document qu'elle a préparé à ce sujet. Plusieurs membres prennent la parole et soulignent la nécessité de faire la différence entre les termes de référence, qui peuvent être génériques, et le mandat, qui doit être approuvé au cas par cas par le Conseil.

Par consensus le Conseil décide de traiter cette question à une autre réunion pour permettre aux membres du Conseil d'examiner et prendre ensuite une décision sur un document révisé.

Sur proposition du Secrétaire exécutif, le Bureau a recommandé M. Lombardi comme conseiller externe du Conseil. Mme Rames s'oppose à cette nomination car M. Lombardi ne fait plus partie du personnel.

M. Madhi demande, si le Conseil devait faire appel à un recrutement externe, qu'on soumette au Conseil une liste de 3 ou 4 personnes, avec mention de leur curriculum vitae, leur expérience, valeur et moralité, afin de pouvoir décider en toute transparence.

L'ordre du jour tel que proposé est approuvé.

2. Adoption des minutes de la séance précédente

Les minutes des 20 mars 2008, 31 mars 2008 et 10 avril 2008 sont adoptées sans modifications.

3. Rapport du Bureau exécutif, y compris les résumés des communications reçues et envoyées et des entretiens avec l'Administration.

Le Secrétaire exécutif fait rapport sur les travaux du Bureau exécutif :

-« **Interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir** ». Le Conseil a discuté du ST/SGB/2008/5 du 11 février 2008 qui complète le ST/SGB/2005/20 et le ST/SG/2003/13 sur la prévention, notamment parce qu'il prévoit en son paragraphe 6.3, « dans les trois mois suivant son entrée en vigueur » que sera instituée une « commission paritaire de prévention du harcèlement » avec pour but de « de suivre la mise en œuvre de la circulaire dans le lieu d'affectation concerné. Le Secrétaire général publiera une circulaire distincte à cette occasion. Chaque commission présentera un rapport au Bureau de la gestion des ressources humaines, qui en fera la synthèse pour transmission à la réunion annuelle du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel, aux fins de l'examen de l'application des dispositions de la présente circulaire au Secrétariat. ». Le Conseil est informé de la suggestion que cette commission comprenne des représentants du personnel.

- **INFORMATION** : En application du Programme de travail adopté par le Conseil, le Secrétariat exécutif organisera le 19 juin une réunion pour informer le personnel sur la procédure contre le harcèlement, la discrimination et l'abus de pouvoir mentionnée ci-dessus.

- **Ombudsman** : Un nouvel Ombudsman des Nations Unies a été nommé, M. John Barkat. En mission à Genève, il a demandé à rencontrer le Bureau exécutif. On lui fera état des problèmes rencontrés (irrégularité dans le choix du représentant du personnel au Conseil de justice interne / Internal Justice Council, organe créé sur proposition du Groupe d'experts sur la refonte – A/61-205, par. 173 - pas de suivi de recours, situation causée par la façon dont ont lieu les investigations).

- **Elections aux organes paritaires**. Le Collège des scrutateurs, informé du souhait du Conseil qu'il soit procédé dès que possible à l'élection aux organes

paritaires, qui aurait dû avoir lieu en avril, a informé le Bureau exécutif que par manque de scrutateurs, il ne pourra pas organiser d'élections avant le mois de septembre, ce qui concerne aussi le Jury de révision du PAS.

- **Pensions** : le Bureau a été informé de la situation très préoccupante du personnel travaillant à la Caisse des pensions.

- **Commission de la fonction publique internationale (CFPI)**: Un groupe de travail préparatoire de la CFPI sur la méthodologie des services généraux aura lieu à La Haye du 23 au 27 juin 2008. M. Campos a été désigné par l'UNISERV (fédération mondiale à laquelle le Conseil a adhéré) pour y participer.

Une autre réunion est prévue à New York en septembre 2008 en vue de réformer la CFPI.

Le groupe de travail sur l' « Education Grant » est capital car la CFPI veut mettre une limite aux prestations globales.

M. Zargouni attire l'attention du Conseil sur le danger encouru en faisant venir une firme extérieure car la CFPI risque dans 2 ans d'avoir recours à une firme extérieure (M. Zargouni est donc contre cette mention de firme extérieure dans le texte proposé par M. Campos).

Le Secrétaire exécutif propose au Conseil que M. Lombardi vienne avec lui à la réunion à La Haye afin de l'assister. Dans ce cas, le Conseil pourrait payer le voyage de M. Lombardi. Dans le cas contraire, M. Campos informe le Conseil qu'il restera en rapport avec M. Lombardi par téléphone.

Le Président du Conseil donne la parole à M. Lombardi, expert dans la méthodologie des salaires des services généraux depuis de longues années.

M. Kiiamov suggère au Secrétaire exécutif, avant de décider de financer le voyage de M. Lombardi pour la réunion de la CFPI, de demander au Président de la CFPI s'il accepte la présence de M. Lombardi, ceci afin d'éviter de dépenser l'argent du Conseil inutilement.

Mme Perez Cuso recommande l'envoi de membres du Conseil plutôt que des gens de l'extérieur. Elle souhaiterait recevoir du Secrétariat exécutif, à l'avance, la documentation nécessaire à toute discussion et prise de décisions au Conseil. Elle souligne la nécessité d'établir des relations de confiance et recommande une formation des membres élus au Conseil dans les domaines complexes soumis au Conseil.

M. Lombardi propose d'aider le représentant d'UNISERV au groupe de travail de La Haye, par courrier électronique et au téléphone, et de continuer de conseiller bénévolement le Conseil, le Bureau et le Secrétariat exécutif à leur demande, sans frais pour le Conseil.

Le Conseil approuve cette proposition par consensus.

Sur la demande de Mme Perez Cuso, le Président appelle l'attention de la Commission financière, du Bureau et du Secrétariat exécutif sur la nécessité de transmettre aux membres du Conseil tous les documents utiles avant de discuter des points de l'ordre du jour d'une réunion du Conseil.

- **SAFI** : M. Christian David a été prié de fournir des informations sur le dossier du SAFI, en sa double fonction de membre du Conseil et de Président du Conseil d'administration du SAFI. Bien que le Conseil d'administration du SAFI n'ait

pas reçu de demande de subventions du Conseil, le Conseil d'administration l'examinera avec bienveillance dès réception.

Le Secrétaire exécutif précise que le Comité de gestion du SAFI est sous la responsabilité du Conseil. Il demande à M. David s'il y a bien eu des honoraires qui ont été versés pour des études faites par des avocats.

M. David informe le Conseil que le SAFI connaît un sérieux problème depuis 20, voire 30 ans et que son statut juridique date de 1968. Le Conseil d'administration a mandaté des avocats compétents dans le domaine international et dans le droit de sociétés. Les avocats ont commencé l'étude. Il faut dans un premier temps clarifier la situation fiscale, les autorités fiscales se sont en effet intéressées au SAFI particulièrement après la parution d'un article dans le journal Le Matin. Après cette clarification, le statut juridique pourra être mis à jour en consultation avec le CC et l'administration.

Concernant les locaux, il n'y avait pas eu de travaux effectués au SAFI depuis 20 ans ; les locaux ne sont pas aux normes d'hygiène et sécurité.

En ce qui concerne la situation des employés, le Conseil d'administration a octroyé un « step » à chaque employé du SAFI.

M. David précise que le SAFI est un organe paritaire qui fait vivre le Conseil. Avant de procéder au paiement de la subvention au Conseil, celui-ci examinera les autres dépenses en attente.

M. David précise que d'après les statuts du SAFI, il y a un ordre d'utilisation des bénéfiques (compte exceptionnel de sauvegarde puis somme à verser au Conseil, au prorata des bénéfiques).

Le Secrétaire exécutif estime que le Conseil d'administration du SAFI doit faire rapport au Conseil de ses activités car selon lui c'est le Conseil qui a la responsabilité du SAFI et doit recevoir tous les documents afférents au SAFI. M. Campos aimerait également connaître quel était le mandat donné aux avocats et quelles sont les propositions qui ont été négociées avec l'Administration.

M. Benayed se demande pourquoi en tant que fonctionnaire international, nous devons quand même payer la TVA ?

M. David répond à cette question qu'elle dépend des accords de siège et qu'elle n'avait pas été prise en compte à la création du SAFI contrairement à ce qui s'est passé à l'ONU-Vienne. Il rajoute que le rapport du Conseil d'administration du SAFI a été envoyé au Conseil de coordination et figure dans le rapport 2007/2008 du Conseil de coordination. Il ajoute que toute décision de transmission de dossiers ou d'informations devra être approuvée par le Conseil d'administration du SAFI.

M. Zargouni, membre du Conseil d'administration du SAFI, précise que le SAFI n'est pas un magasin mais un Service d'achats des fonctionnaires internationaux et qu'il n'y a aucun problème à communiquer les informations qu'il détient. Le SAFI achète ses articles avec TVA et les Services fiscaux font donc un contrôle de la TVA.

De ce fait, le Secrétaire exécutif fait une proposition formelle : il demande à Messieurs David et Zargouni de fournir officiellement tous les documents qui ont été proposés à l'Administration (étude des avocats, correspondance reçue, finances, etc.).

Le Président remercie tous les intervenants d'avoir grandement contribué à éclairer la compréhension par le Conseil des questions liées à la gestion du SAFI et suggère de transmettre au Conseil la documentation demandée et d'en discuter à la prochaine réunion du Conseil, car c'est le droit de tous les membres du Conseil et de sa Commission financière de recevoir toutes les informations utiles à la bonne compréhension de la gestion d'un organe paritaire.

Point 4 : Rapports des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil le cas échéant.

a) Commission financière : situation financière du Conseil ; Offre de l'UBS.

M. Ramasamy, Trésorier de la Commission financière a fait rapport au Conseil de la situation financière et de l'offre de l'UBS.

M. Benayed veut également recevoir une copie de l'offre de l'UBS.

Par manque de quorum, la séance est levée à 15h45.

MINUTES DE LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF

Tenue le 9 juin 2008, à 13h30.

Présents : M. Campos ; M. Kohealtee ; Mme Lin Dan ; M. Rouai ; Mme Roulin ; M. Winch.

Absents : M. Gasnault ; M. Prémont ; M. Zargouni.

* * *

Projet d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des minutes de la réunion précédente
3. Demande de prolongation du mandat du jury du E-pas
4. Déploiement de la nouvelle politique sur le harcèlement, la discrimination et l'abus de pouvoir
5. Questions relatives à l'UNISERV et la CFPI
6. Divers

* * *

Début de la séance : 13h40

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Approbation des minutes

Les minutes sont approuvées sans modifications.

3. Demande de prolongation du mandat du Jury du E-pas.

L'Administration souhaite mettre à jour la circulaire qui annonce le mandat du Jury du E-PAS. Il y a actuellement une liste de personnes élues (voir circulaire des scrutateurs GPB/CSG/06/22 du 20 novembre 2006) mais l'Administration n'a pas confirmé cette liste au personnel. Mme Norma Alicia Roulin-Hernandez, en tant que membre de l'ancien Bureau exécutif, informe les membres de l'actuel Bureau que l'Administration n'a jamais nommé les membres représentant l'Administration pour cet organe. De ce fait le Directeur Général de l'ONUG n'a jamais publié la composition dudit organe.

Le Bureau va proposer à l'Administration que les 3 membres élus soient considérés comme intégrants jusqu'aux nouvelles élections.

4. Questions relatives à l'UNISERV et la CFPI

L'UNISERV a préparé et présenté un document qui incorporait les commentaires du Conseil de coordination sur les indemnités pour enfant à charge (« Education Grant ») à la réunion du GT de la CFPI à New York. D'autre part, un document préparé par A. Lombardi et complété par le Secrétaire exécutif identifie les problèmes qui apparaissent dans la méthodologie des salaires des Services généraux (valeurs de repères des salaires existants). M. Campos a envoyé ce document pour commentaires à nos collègues de NY.

M. Campos demande également aux membres du Bureau exécutif de lui faire parvenir d'éventuels commentaires.

5. Déploiement de la nouvelle politique sur le harcèlement, la discrimination et l'abus de pouvoir.

Mme Hunt-Matthes (OCHA), Messieurs Lindup et Stancu, familiarisés avec les problèmes de harcèlement, sont invités à présenter leur point de vue lors de la réunion de ce jour concernant le déploiement de nouvelle politique, les modalités de formation et d'intervention du Conseil ainsi que le fonctionnement du monitoring Board à Genève.

Mme Lin Dan a préparé un draft de mandat pour les conseillers et assesseurs internes ou externes du Conseil de coordination (« Draft Terms of Mandate of Advisers of the Council ») et le présente au Bureau. Ce document sera ensuite présenté aux membres du Conseil pour approbation (Mme Roulin a des amendements à apporter au texte et les fera parvenir au Secrétaire exécutif).

Le Bureau est d'accord avec ce document.

Une Session d'information spéciale sur la politique de prohibition de la discrimination, du harcèlement et de l'abus de pouvoir sera organisée par le Conseil le 19 juin 2008 pour informer le personnel sur la mise en œuvre de la nouvelle politique et les moyens mis à disposition du personnel par le Conseil.

Le Conseil doit nommer des représentants à ce Board. Mme Lin Dan souhaiterait obtenir de plus amples informations de l'Administration sur la composition de ce Board (il est à noter qu'actuellement nous savons seulement que l'Administration a nommé 2 personnes dans ce Board). Mme Lin Dan propose de clarifier lors du prochain JNC pourquoi l'Administration parle seulement de 2 personnes dans le Board (demander la procédure).

Mme Roulin suggère que les personnes nommées soient membres du Conseil ou du Bureau exécutif pour la période d'intérim, jusqu'aux élections qui devraient avoir lieu en septembre. Elle suggère que M. Campos fasse partie de ce Board et qu'on informe le personnel de cette décision.

Décision du Bureau :

Le Bureau considère comme solution ad intérim qu'on désigne des membres du Bureau exécutif ad interim et qu'on prépare les élections selon le schéma identifié par le Bureau. Condition sine qua non pour être élu au Board : la personne élue doit se conformer strictement au mandat donné par le Conseil (voir « draft mandate » préparé par Lin Dan et approuvé par le Bureau).

Le Bureau décide de recommander au Conseil deux membres du Bureau : M. Campos et un autre membre candidat, ceci afin d'assurer l'intérim dans le Board en attendant les élections de septembre.

Le Bureau sortira un broadcast au personnel pour demander des candidats intéressés pour les élections au Board et pour l'informer de la solution intérimaire.

6. Divers

- Fonds de solidarité : le Bureau exécutif décide de préparer un courrier pour demander une réunion du Bureau avec la Présidente du Fonds de solidarité (copie aux membres du Fonds

de solidarité). Préciser que nous nous étonnons de n'avoir jamais reçu les rapports d'activité de cet organe. Nous voudrions discuter de la politique de cet organe afin de clarifier l'origine des fonds financiers et voir également les orientations qui ont été suivies dans les derniers exercices.

- Commission socioculturelle : prévoir un broadcast pour faire un appel de candidatures.

- Scrutateurs : vu qu'il n'y a pas assez de scrutateurs jusqu'en septembre, le Bureau suggère de sortir un broadcast pour demander des volontaires pour aider les scrutateurs (ou les remplacer en attendant leur disponibilité en septembre).

- Equipement du Secrétariat du Conseil :

"In order to avoid any misunderstandings, especially after the decision to have all financial accounts clear and audited, Ms. Roulin-Hernandez informs the members of the Bureau that the equipment installed in the PCs of the secretaries of the Council are on loan until the purchase is done either by the Council or by the Administration of UNOG, if needed. The earphones and the card reader installed in the PC of Ms. Manuela Rodrigues belong to the Office for Disarmament Affairs.

The Executive Secretary therefore suggests, as an easier solution, to return the equipment to its owners, since, for the time being it is not being used, and to acquire our own equipment and, if possible, to have it paid by the Administration."

La séance est levée à 15h30.

Approuvé
Conseil
le 12/6/08
(533 3e réunion)
1.12/6/08

**MINUTES DE LA 2ème REUNION
DU XXVI^{ème} CONSEIL DE COORDINATION**

(2^{ème} reprise)

Tenue le 19 mai 2008 à 14h à la Salle XXV

Présents : M. Baly ; Mme Berranger ; M. Campos ; M. Doumbouya-Fode ;
M. Gasnault ; M. Koheallee ; Mme Lin Dan ; M. Meddeb ; M. Prémont ;
M. Ramasamy ; Mme Roulin ; Mme Weiler ; M. Winch.

Absents : M. Boubakeur ; Mme Chevalier ; M. David ; Mme Jeunet ; M. Kiiamov ;
Mme Lancia-Conte ; M. Mahdi ; Mme Perez Cuso ; Mme Rames ; M. Rouai ;
M. Stancu ; M. Zargouni.

ORDRE DU JOUR

5. Approbation des minutes de la séance précédente
 - a) 1^{ère} réunion du Conseil (20 mars 2008)
 - b) reprise de la 1ère réunion (31 mars 2008)
 - c) 2^{ème} reprise de la 1^{ère} réunion (10 avril 2008)
6. Rapport du Bureau exécutif, y compris les résumés des communications reçues et envoyées et des entretiens avec l'Administration.
7. Rapports des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil le cas échéant.
8. Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil.
9. Questions proposées par les membres du Conseil.
10. Divers (consacré à des questions ne donnant pas lieu à un débat).
11. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine séance.

.....

Début de la séance : 14h20.

5. Approbation des minutes de la séance précédente

Les minutes des séances précédentes (20 mars 2008 ; 31 mars 2008 ; 10 avril 2008) sont adoptées.

6. Rapport du Bureau exécutif, y compris les résumés des communications reçues et envoyées et des entretiens avec l'Administration.

Voir les minutes du Bureau exécutif.

7. Rapports des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil le cas échéant.

- Commission socioculturelle : Le Conseil prend note de la demande de M. Meddeb de rétablir la Commission socioculturelle.
- Commission financière : la Commission financière est l'organe qui contrôle les finances du Conseil. Elle a eu sa première réunion pour arrêter les grandes lignes financières du Conseil 2008-2009.

Conformément à l'Article 1, par. 3 de l'Annexe II du règlement de la représentation du personnel, « La Commission financière désigne, à sa première séance, un trésorier parmi ses membres et en informe le Conseil » :
M. Ramasamy a été élu trésorier de cette Commission.

M. Ramasamy précise au Conseil :

- qu'un audit des comptes a déjà été demandé ;
- que les avoirs du Conseil ont été mal gérés ces dernières années et que l'argent investi à l'UBS a connu des pertes importantes. La Commission financière fera des recommandations au Conseil à cet effet. La Commission fait déjà une pré-recommandation, celle de procéder à une détermination exacte des actifs et des moyens financiers du Conseil.
- SAFI + UNSPECIAL : le Conseil doit revoir les modalités de fonctionnement de ces organes.
- Clubs : le Conseil doit revoir la politique de subventions des clubs. En ce qui concerne les Jeux interorganisations qui auront lieu à Biarritz du 29 mai au 2 juin 2008, le Conseil a reçu une demande de subventions. Le Conseil pourrait avancer une partie de la subvention (le reste serait versé lorsque la preuve de participation des athlètes serait fournie).
- Fonds de solidarité : il est nécessaire que le Conseil obtienne des précisions sur le fonctionnement du Fonds de solidarité.

8. Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil.

Le Conseil donne mandat au Secrétaire exécutif d'obtenir tous les documents nécessaires au bon fonctionnement des activités du Conseil (**il y a un consensus du Conseil sur ces principes**).

Groupes de travail du Conseil : le Conseil doit établir ses groupes de travail.

9. Questions proposées par les membres du Conseil

Une collecte est organisée pour les victimes de Chine et de Birmanie. A cet effet, la Commission financière du Conseil demandera à l'UBS de nous permettre d'ouvrir un compte pour recevoir des dons en espèces.

10. Divers

- M. Meddeb fait remarquer que nos « boîtes emails » sont obstruées par trop de messages reçus/échangés par les membres du Conseil et que cela pénalise notre travail. Il faut changer le fonctionnement de la communication entre les membres du Conseil, surtout lorsqu'ils sont en mission et qu'ils n'ont pas accès au niveau du Lotus Notes.
- Mme Roulin demande au Conseil d'approuver l'installation de matériel pour le Secrétariat du Conseil (CD Rom, software, pédales) pour permettre aux secrétaires d'enregistrer, transcrire et archiver les réunions du Conseil. Le montant de cet achat devrait s'élever à environ 800 Frs.

Le Conseil est d'accord d'autoriser cette dépense dans la limite du fonctionnement.

11. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine séance.

La prochaine réunion du Conseil est prévue pour le 12 juin 2008, à 13h30.

La séance est levée à 16h00.

MINUTES de la 2ème séance
du XXVIème CONSEIL DE COORDINATION
tenue le 6 mai 2008 à 14h à la Salle I du Palais des Nations

Présents : M. Baly ; Mme Berranger ; M. Campos ; Mme Chevalier ; M. Doumbouya-Fode ; M. Gasnault ; Mme Jeunet ; M. Kohealtee ; Mme Lin Dan ; Mme Perez Cuso ; M. Prémont ; Mme Rames ; M. Ramasamy ; M. Rouai ; Mme Roulin ; Mme Weiler ; M. Winch ; M. Zargouni.

Absents : M Boubakeur ; M. David ; M. Kiiamov ; Mme Lancia-Conte ; M. Mahdi ; M. Meddeb ; M. Stancu ;

Ont été également présents pour le Collège des scrutateurs : Mme Jacobsen ; Mme Lemaire ; M. Martinet

Début de la séance 14h 05

Ordre du jour adopté

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adhésion à UNISERV et confirmation du retrait de la CCISUA
- 3) Election de la Commission financière
- 4) Adoption du Programme de travail et du Budget prévisionnel du Conseil
- 5) Approbation des minutes de la séance précédente :
 - a) 1^{ère} réunion du Conseil (20 mars 2008)
 - b) Reprise de la 1^{ère} réunion (31 mars 2008)
 - c) 2ème reprise de la 1^{ère} réunion (10 avril 2008)
- 6) Rapport du Bureau exécutif, y compris les résumés des communications reçues et envoyées et des entretiens avec l'Administration
- 7) Rapports des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil
- 8) Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil.
- 9) Questions proposées par les membres du Conseil.
- 10) Divers
- 11) Date et ordre du jour provisoire de la prochaine séance

1) Adoption de l'ordre du jour

1. Au nom du Groupe Alliance-Genève, Mme Rames, considère que cette réunion est informelle, car il n'a pas eu de convocation officielle. M. Zargouni fait référence aux articles 3, paragraphe 3, et 7 paragraphe 3 du Règlement intérieur du Conseil. Néanmoins, au nom de l'Alliance-Genève, Mme Rames propose de supprimer de l'ordre du jour provisoire le point relatif au « Budget prévisionnel du Conseil » et d'y ajouter deux nouveaux points sur « Participation du Conseil au SMCC en juin 2008 » et « Tenue de nouvelles élections au cas où le Secrétaire exécutif et la Secrétaire exécutive adjointe ne pourraient pas assumer leurs fonctions à 100% ».

2. Après discussion, le Président du Conseil rappelle que l'Article 3 prévoit que « l'ordre du jour provisoire est établi par la Présidence du Conseil en consultation avec le Bureau exécutif », qu'un avant-projet a été discuté oralement au Bureau à sa 1^{ère} séance le 14 avril, que le Président a adressé au Bureau un projet en annexe aux Minutes de sa 1^{er} séance, le 18 avril, et que le Bureau a révisé ses suggestions à ses

2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} (5 mai après-midi) séances, raison de l'envoi tardif par le Président de la convocation par courriel à tous les membres de la version définitive, le 5 mai à 18h29, dont il distribue une copie à tous les présents.

3. Faute de consensus entre les membres sur les propositions d'amendement à l'ordre du jour, le Président, n'ayant pas reçu à temps pour distribution, conformément à l'Article 5, paragraphe 2, du Règlement intérieur du Conseil, les propositions de nouveaux points suggérés par Alliance-Genève, propose de passer au vote à main levée sur l'adoption de l'ordre du jour révisé par le Bureau Exécutif avec une seule modification, qui est d'inverser les points 3) et 4) et de procéder d'abord à l'« Election de la Commission financière » afin de libérer les Scrutateurs. Le résultat du vote est :

POUR :	13
CONTRE :	Néant
ABSTENTION :	5

2) Adhésion à UNISERV et confirmation du retrait de la CCISUA

4. L'adhésion à l'UNISERV est contestée par M. Zargouni qui souhaite obtenir de plus amples informations. M. Campos informe que l'adhésion a été amplement discutée dans la XXV^{ème} période du Conseil et depuis lors et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable du Bureau exécutif le 28.04.2008 qui a été adressée au Conseil. Après discussions et faute de consensus entre les membres, le Conseil vote à main levée sur l'adhésion à UNISERV et la confirmation du retrait de la

CCISUA. Le résultat du vote est :

POUR :	13 voix
CONTRE :	Néant
ABSTENTIONS :	5

5. Les cinq membres présents d'Alliance-Genève quittent la salle à 14h45.

3) Election de la Commission financière

6. Conformément à l'Article 1 de l'Annexe II du Règlement de la représentation du personnel de l'ONUG, à sa 2^{ème} séance, le Conseil doit procéder à l'élection de 3 membres de la Commission financière. Les candidats sont MM. Baly, Bitar et Ramasamy. Conformément à l'Article 13 du Règlement intérieur du Conseil, s'agissant de l'élection de personnes, les Scrutateurs procèdent au vote à bulletin secret sur chaque candidat. Sont élus comme membres de la Commission:

M. Baly	13 voix
M. Bitar	13 voix
M. Ramasamy	13 voix

4) Adoption du Programme de travail et du Budget prévisionnel du Conseil

7. Après discussion, le Programme de travail et le Budget prévisionnel proposés au Conseil par le Bureau exécutif sont adoptés par consensus.

8. Faute de quorum, la 2^{ème} séance est interrompue à 15h 15 et le Président annonce que sa reprise, en son absence de Genève, sera présidée par le Vice-Président.

3 9/11/08

MINUTES DE LA 2^{ème} REUNION DU XXVI^{ème} CONSEIL DE COORDINATION

Tenue le 6 mai 2008 à 14h à la Salle I

Présents : M. Baly ; Mme Berranger ; M. Campos ; Mme Chevalier ;
M. Doumbouya-Fode ; M. Gasnault ; Mme Jeunet ; M. Kohealtee ; Mme Lin Dan ;
Mme Perez Cuso ; M. Prémont ; Mme Rames ; M. Ramasamy ; M. Rouai ;
Mme Roulin Mme Weiler ; M. Winch ; M. Zargouni.

Absents : M Boubakeur ; M. David ; M. Kiiamov ; Mme Lamcia-Conte ; M. Mahdi ;
M. Meddeb ; M. Stancu ;

Ont été également présents pour le Collège des scrutateurs : Mme Jacobsen ;
Mme Lemaire ; M. Martinet

Début de la séance 14h 05

Ordre du jour

- 1) Adoption d'ordre du jour
- 2) Adhésion à UNISERV et confirmation du retrait de la CCISUA
- 3) Adoption du programme de travail et du Budget prévisionnel du Conseil
- 4) Election de la commission financière
- 5) Approbation des minutes de la séance précédente
 - a) 1^{ère} réunion du Conseil (20 mars 2008)
 - b) Reprise de la 1^{ère} réunion (31 mars 2008)
 - c) 2^{ème} reprise de la 1^{ère} réunion (10 avril 2008)
- 6) Rapport du Bureau exécutif, y compris les résumés des communications reçus et envoyés et des entretiens avec l'Administration
- 7) Rapports des commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil Le cas échéant.
- 8) Questions proposées par les commissions, groupes de travail et autres organes du Conseil.
- 9) Questions proposées par les membres du Conseil.
- 10) Divers Consacré à des questions ne donnant pas lieu à un débat.
- 11) Date et ordre du jour provisoire de la prochaine séance

1. La Présidente du groupe Alliance, Mme Rames, considère que cette réunion est informelle car n'a eu de convocation officielle. M. Zargouni fait référence aux l'articles 3 paragraphe 3 et 7 paragraphe 3 du Règlement Intérieur du Conseil. Néanmoins, Mme Rames propose des amendements à l'ordre du jour officiel de la réunion (parmi d'autres, la question de participation au SMCC). Après discussion, le Président du Conseil, M. Prémont, propose qu'on passe au vote à main levée sur le maintien sans amendements de l'ordre du jour proposé par le Président en consultation avec le Bureau Exécutif. Le résultat du vote est :

POUR 13
ABSTENTION 5
CONTRE : Néant

2 L'adhésion à l'UNISERV est contestée par M. Zargouni par manque de plus amples informations. M. Campos informe que l'adhésion a été amplement discuté (depuis la dernière période du Conseil précédent) et a fait l'objet d'une recommandation favorable du BE le 28.04.2008. Après discussions, le Président propose qu'on passe au vote à main levée.

POUR : 13 voix
ABSTENTIONS : 5
CONTRE : néant

Les membres présents, du groupe Alliance, quittent la salle à 14h45

3 Pour la composition de la Commission financière il y a 4 candidats : M. Baly ; M. Bitar ; M. Ramasamy (M. Campos ayant été élu en tant que représentant du BE).
Après consultation, il a eu passage au vote individuel sur chaque candidat contrôlé par les scrutateurs. Sont élus :
M. Baly 13 voix
M. Bitar 13 voix
M. Ramasamy 13 voix

4 Le projet de Programme de Travail et le Projet de Budget sont adoptés à l'unanimité par tous les membres présents du Conseil de coordination.

La séance est levée 15h 15

**MINUTES DE LA 1^{ère} REUNION
DU XXVI^{ème} CONSEIL DE COORDINATION
(2^{ème} reprise)**

Tenue le 11 avril 2008 à 10h à la Salle VIII

Présents : M. Baly ; Mme Berranger ; M. Boubakeur ; M. Campos ; Mme Chevalier ; M. David ; M. Doumbouya-Fode ; M. Gasnault ; Mme Jeunet ; M. Kiiamov ; M. Koheeeallee ; Mme Lancia-Conte ; Mme Lin Dan ; M. Mahdi ; Mme Perez Cuso ; M. Prémont ; Mme Rames ; M. Ramasamy ; M. Rouai ; Mme Roulin ; M. Stancu ; Mme Weiler ; M. Winch ; M. Zargouni.

Absent : M. Meddeb.

Ont été également présents pour le Collège des scrutateurs : Mme Delafosse ; Mme Jacobsen ; Mme Lemaire ; M. Luscher ; M. Martinet ; Mme Peng.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Président du Conseil (scrutin secret).
3. Élection du Vice-président du Conseil (scrutin secret).
4. Élection du Bureau exécutif (scrutin secret).
5. Élection du Secrétaire exécutif (scrutin secret).
6. Divers.
7. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine réunion.

Début de la séance : 10h10.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modifications.

2. Élections du Président du Conseil (à scrutin secret)

La présidence est assurée par la Présidente du Collège des scrutateurs, Mme D. Lemaire.

Mme Rioukhina a démissionné du Conseil le 31 mars 2008. Elle est remplacée par Mme Chevalier.

M. Campos propose M. Prémont au poste de Président du Conseil (candidature appuyée par Mme Roulin). M. Prémont accepte.

M. Zargouni propose M. Stancu (candidature appuyée par Mme Rames). M. Stancu accepte.

Le Conseil vote à bulletin secret.

Résultats

- 13 voix pour M. Prémont.
- 1 voix pour M. Stancu.

M. Prémont est élu Président du Conseil à la majorité absolue.

3. Election du Vice-président du Conseil (à scrutin secret)

Les scrutateurs font un appel à candidature.

M. Gasnault propose M. Koheallée (candidature appuyée par M. Winch). M. Koheallée accepte.

Il n'y a qu'un seul candidat mais on passe au vote à bulletin secret puisqu'il s'agit de l'élection de personnes.

Résultats :

- 13 voix contre.
- 11 abstentions.

M. Koheallée est élu Vice-Président du Conseil.

M. Prémont prend la présidence du Conseil et remercie les scrutateurs pour avoir présidé la séance et pour leur collaboration.

4. Election du Bureau

Conformément au Chapitre V, Article 9, par. 1 du règlement de la représentation du personnel, la composition du Bureau reflète celle du Conseil ; le Bureau exécutif est composé de 7 membres désignés par le Conseil parmi ses membres, à sa première réunion, selon le par. 2 chaque liste ayant obtenu au moins 15 % des suffrages valides exprimés lors des élections au Conseil adroit à un des 7 sièges du Bureau exécutif.

- Force Intersyndicale avec 208 voix a obtenu 5 sièges.
- Hope Team avec 206 voix a obtenu 5 sièges.
- Alliance avec 423 voix a obtenu 11 sièges (423 voix).
- New Wood avec 170 voix a obtenu 4 sièges.

- Pour la liste A (Force Intersyndicale), Mme Roulin nomme M. Campos.
- Pour la liste B (Hope Team), M. Rouai nomme Mme Lin Dan.
- Pour la liste C (Alliance), Mme Rames nomme M. Zargouni.
- Pour la liste D (New Wood), M. Gasnault nomme M. Winch.

M. Campos, Mme Lin Dan, M. Zargouni et M. Winch sont donc les 4 membres élus d'office dans le Bureau.

5^{ème} poste :

M. Campos propose la candidature de Mme Roulin au Bureau.
M. Zargouni propose M. David.
M. Winch propose M. Gasnault.
M. Rouai propose M. Meddeb actuellement en mission.

M. Zargouni précise que jusqu'à présent il n'a pas été possible de voter pour un membre qui n'était pas physiquement présent dans la réunion.

M. Rouai est d'accord avec ce principe et retire sa proposition. M. Winch retire également sa proposition.

Il reste donc 2 candidats en lice :

M. Zargouni propose M. David (il accepte).
M. Campos propose Mme Roulin (elle accepte).

Résultats

- M. David obtient 11 voix
- Mme Roulin obtient 13 voix.

Mme Roulin est élue dans le Bureau.

6^{ème} poste :

M. Zargouni propose M. David (il accepte).
Mme Roulin propose M. Gasnault (il accepte).

Résultats

- M. David obtient 11 voix
- M. Gasnault obtient 13 voix.

M. Gasnault est élu dans le Bureau.

7^{ème} membre :

M. Zargouni propose M. David (il accepte).
M. Doumbouya-Fode propose M. Rouai (il accepte).

Résultats

- M. Rouai obtient 13 voix.
- M. David obtient 11 voix.

M. Rouai est élu dans le Bureau.

5. Élection du Secrétaire exécutif (à scrutin secret)

M. Kiiamov fait une observation : selon le Chapitre V, Article 9, paragraphe 1 du règlement de la représentation du personnel, la composition du Bureau exécutif reflète celle du Conseil. M. Kiiamov fait remarquer que le Président du Conseil est garant de l'application du règlement de la représentation du personnel et il regrette que le Président n'ait pas fait appliquer cet article.

M. Prémont précise que les membres du Conseil sont libres de voter comme ils l'entendent. Mme Roulin estime que toutes les listes sont représentées dans le Bureau exécutif. M. Zargouni remercie Mme Roulin et trouve que son interprétation du règlement est différente de la sienne puisque Alliance-Genève a obtenu 11 sièges lors des élections et a eu seulement un représentant nommé d'office alors que les listes minoritaires ont eu 6 sièges dans le Bureau. Il n'est pas d'avis que cela reflète la composition du Conseil. M. Stancu fait remarquer que les listes minoritaires ont gagné les élections selon la loi démocratique mais trouve injuste les élections de ce jour.

Mme Roulin propose M. Campos comme Secrétaire exécutif (candidature appuyée par M. Gasnault). Il accepte.

Le Conseil passe au vote selon le chapitre V, Article 9, par. 5 : « un Secrétaire exécutif est élu par le Conseil parmi les 7 membres du Bureau exécutif, au scrutin secret et à la majorité absolue. »

Mme Rames propose M. Zargouni au poste de Secrétaire exécutif (il accepte).

Résultats

- M. Campos obtient 12 voix.
- M. Zargouni obtient 11 voix.
- 1 abstention.

Vu qu'il n'y pas eu de majorité absolue, on passe à un 2^{ème} tour de scrutin.

Résultats

- M. Campos obtient 13 voix.
- M. Zargouni obtient 11 voix.

M. Campos est élu Secrétaire exécutif du Conseil.

M. Campos propose Mme Lin Dan comme Secrétaire exécutive adjointe. M. Kiiamov précise que le Secrétaire exécutif adjoint est désigné par le Bureau exécutif à sa 1^{ère} réunion et que ce point n'est pas à l'ordre du jour de ladite séance.

M. Zargouni demande au Président de préciser sur quel article le Conseil pourrait élire le Secrétaire exécutif adjoint alors que cela n'existe pas dans le règlement de la représentation du personnel.

Vu qu'il y a des objections, Mme Chevalier demande à passer au point suivant

Il est suggéré pour plus de transparence de laisser aux membres du Bureau la possibilité de se consulter et de se prononcer sur ce point.

A cet effet, M. Prémont propose une réunion du Bureau exécutif le lundi 14 avril 2008 ; une réunion extraordinaire du Conseil pour élire la Commission financière et une 2^{ème} réunion du Conseil dans les 4 semaines à venir.

Il y a un consensus sur ce point.

6. Divers

M. Campos propose au Conseil de manifester sa solidarité avec New York avec une position de soutien concernant les démarches de New York (résolution). M. Kiiamov demande à M. Campos de fournir tous les éléments d'informations nécessaires aux nouveaux membres du Conseil pour qu'ils puissent prendre une décision. Mme Perez Cuso demande également plus d'informations (pour l'administration de la justice entre autres).

M. Zargouni pense que la solidarité entre Genève et New York est très importante mais qu'il y a des problèmes dans le suivi des événements qui se sont succédés après cet appui à New York. M. Zargouni précise que nous avons de nouveau un rejet de candidature proposée par le Conseil. Nous avons proposé au sein de la justice interne M. Campos mais le Conseiller qui vient d'être nommé par le Secrétaire Général est une autre personne. M. Zargouni se pose donc la question de savoir si notre relation avec New York a aidé dans la nomination de cette autre personne. Il suggère un débat au sein du Bureau et du Conseil pour voir où est notre intérêt en tant que représentant à Genève.

M. Doumbouya-Fode demande qu'on libère des fonds pour les victimes d'Alger.

M. Campos mentionne que la Commission financière doit être établie pour prendre une décision dans ce sens.

Mme Rames remercie tous ceux qui ont accepté de signer pour débloquer le versement de l'argent destiné aux victimes d'Alger.

M. Prémont fait remarquer qu'il n'y a pas de processus sur les propositions faites, et qu'il faut se référer au règlement de la Commission financière qui doit être élue à la 2^{ème} réunion du Conseil (Chapitre I, Article 1, par. 1 de l'Annexe II du règlement de la représentation du personnel).

Mme Chevalier suggère que le texte de solidarité soit discuté à la prochaine réunion du Conseil.

Point 7 : Date et ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.

Point à prévoir : Election de la Commission financière pour le versement aux victimes d'Alger.

La séance est levée.

4/4/3
= final.

**MINUTES DE LA 1^{ère} REUNION
DU XXVI^{ème} CONSEIL DE COORDINATION**

(1^{ère} reprise)

Tenue le 31 mars 2008 à 10h à la Salle IX

Présents : M. Baly ; Mme Berranger ; M. Boubakeur ; M. Campos ; M. David ;
M. Doumbouya-Fode ; M. Gasnault ; Mme Jeunet ; M. Kiiamov ; M. Kohealtee ;
Mme Lancia-Conte ; Mme Lin Dan ; M. Mahdi ; Mme Perez Cuso ; M. Prémont ;
Mme Rames ; Mme Rioukhina ; M. Rouai ; Mme Roulin ; M. Stancu ; Mme Weiler ;
M. Winch ; M. Zargouni.

Absents : M. Meddeb ; M. Ramasamy.

Ont été également présents pour le Collège des scrutateurs : Mme Matthey Ijeh ;
M. Oyharçabal ; Mme Oksana Rott ; M. Tarot.

* * *

Le Président du Collège des scrutateurs déclare la réunion ouverte à 10h10. Il rappelle que la réunion précédente a été ajournée par consensus.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Président du Conseil (scrutin secret).
3. Élection du Vice-président du Conseil (scrutin secret).
4. Élection du Bureau exécutif (scrutin secret).
5. Élection du Secrétaire exécutif (scrutin secret).
6. Divers.
7. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine réunion.

.....
La Présidence du Conseil est assurée par M. Oyharçabal, Président du Collège des scrutateurs.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Campos propose un point additionnel qui se lirait « adoption d'une déclaration de solidarité de la part du Conseil de coordination avec nos collègues de New York par rapport à la position prise vis-à-vis de la problématique de l'administration de la justice ».

Le Président du Collège des scrutateurs propose de mettre ce point additionnel au point 6 avant « Divers ».

Mme Rames propose que le nouveau point demandé par M. Campos fasse partie d'une réunion extraordinaire qui pourrait avoir lieu après la présente réunion régulière ; M. Zargouni comprend le souci de M. Campos et l'urgence de la question et suggère également de discuter de ce point dans une réunion extraordinaire, après la présente réunion.

Le Président du Collège des scrutateurs demande aux membres du Conseil qui est en faveur d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

Résultats

12 personnes sont en faveur de la proposition : ce point « adoption d'une déclaration de soutien avec nos collègues de New York » est donc ajouté à l'ordre du jour en point 6.

Il est à préciser que pour ce vote à main levée, la règle de la majorité simple est appliquée, puisqu'il ne s'agit pas d'une élection de personnes.

2. Élection du Président du Conseil (scrutin secret)

Conformément à l'Article Cinq du Règlement intérieur du Conseil, « A sa première séance, le Conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président qui, ensemble, constituent la Présidence du Conseil. L'élection se déroule selon les modalités définies à l'Article quatorze... » qui prévoit que « toute élection de personnes a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue ». Le Conseil comprenant 25 membres, la majorité absolue est de 13.

Mme Rames propose M. Stancu comme Président du Conseil (candidature appuyée par M. Zargouni).

M. Gasnault propose M. Prémont comme Président du Conseil (candidature appuyée par M. Campos).

Résultats obtenus :

M. Stancu obtient 11 voix.

M. Prémont obtient 12 voix.

La majorité absolue (13 voix nécessaires) n'étant pas atteinte, il est procédé à un deuxième tour de scrutin. Le résultat est identique.

On procède donc à un 3^{ème} tour de scrutin, dont le résultat s'avère être identique.

M. Prémont recommande au Président de la séance d'utiliser la règle de la majorité simple pour élire le Président du Conseil de coordination. M. Campos est également de cet avis.

Mme Rames demande 10 mn de suspension pour permettre une concertation.

Le Président de la séance accorde 10 mn de pause pour pouvoir également discuter au sein du Collège. La séance reprend à 10h45.

Mme Matthey Ijeh, Vice-Présidente du Collège des scrutateurs, fait lecture des points 1 et 2 de l'article quatorze du Règlement intérieur du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies ; le Président de la séance, M. Oyharçabal, informe le Conseil que les membres présents du Collège des scrutateurs ont statué et estiment devoir appliquer strictement le Règlement, à savoir appliquer la règle de l'élection de personnes à la majorité absolue. Par ailleurs, il rappelle que le Collège des scrutateurs est un corps constitué indépendant. Mme Matthey Ijeh précise que tant que le Conseil n'a pas élu de Président, ni de Vice-président, la Présidence de la réunion revient au Président du Collège des scrutateurs, conformément à l'Article 7, paragraphe 1 du Règlement de la représentation du personnel et que c'est la décision du Président du Collège des scrutateurs qui doit être suivie par les membres du Conseil présents dans la salle.

La décision du Collège des scrutateurs est la suivante :

Le Président du Conseil ne peut pas être élu à la majorité simple car il s'agit dans ce cas d'une élection de personnes ; un minimum de 13 voix est donc nécessaire pour que la règle de la majorité absolue soit respectée.

M. Campos propose alors que l'on passe à la déclaration de solidarité avec le Syndicat de New York.

Le Président des scrutateurs mentionne qu'il n'est pas possible d'aborder ce point tant que les points précédents figurant à l'ordre du jour n'ont pas été complétés.

M. Zargouni réitère l'estime que le Conseil doit avoir pour le travail effectué par les Scrutateurs.

Le Président du Collège des scrutateurs propose d'appliquer l'Article quatorze, paragraphe 2, selon lequel si, « au troisième tour, les candidats recueillent un nombre égal de voix, la procédure d'élection est reprise avec un nouvel appel de candidatures ».

M. Zargouni propose la candidature de M. Stancu (soutenue par M. Mahdi).

M. Prémont, sur un point d'ordre, demande au Président de bien vouloir renoncer à invoquer le paragraphe 2, car il ne s'applique que « si les deux candidats recueillent le même nombre de voix au second » et « au troisième » tours de scrutin, ce qui n'est pas le cas, puisque l'un a obtenu 12 voix et l'autre 11. Il considère que la situation est bloquée par l'interprétation stricte du Règlement donnée par les Scrutateurs tant que le Conseil ne parviendra pas à dégager une majorité de 13 votes et propose donc l'ajournement de cette réunion. Le Groupe Alliance-Genève soutient alors cette proposition.

Le Président de la réunion décide de l'ajournement de cette réunion.

Approuvé
le 21/03/08
Général

**MINUTES DE LA 1^{ère} REUNION
DU XXVI^{ème} CONSEIL DE COORDINATION**

Tenue le 20 mars 2008 à 10h à la Salle IX

Présents : M. Baly ; Mme Berranger ; M. Boubakeur ; M. Campos ; M. David ;
M. Doumbouya-Fode ; M. Gasnault ; Mme Jeunet ; M. Kiamov ; M. Kohealtee ;
M. Mahdi ; M. Meddeb ; Mme Perez Cuso ; M. Prémont ; Mme Rames ;
Mme Rioukhina ; Mme Roulin ; M. Stancu ; Mme Weiler ; M. Winch.

Absents : Mme Lancia-Conte ; Mme Lin Dan ; M. Ramasamy ; M. Rouai ;
M. Zargouni.

Ont été également présents pour le Collège des scrutateurs : Mme Lemaire ;
Mme Matthey Ijeh ; M. Oyharçabal ; Mme Oksana Rott.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Président du Conseil (scrutin secret).
3. Élection du Vice-président du Conseil (scrutin secret).
4. Élection du Bureau exécutif (scrutin secret).
5. Élection du Secrétaire exécutif (scrutin secret).
6. Divers.
7. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modifications.

2. Élections du Président du Conseil (scrutin secret)

La présidence est assurée par le Président du Collège des scrutateurs,
M. Oyharçabal.

Par consensus et puisque plusieurs membres du Conseil sont absents à
l'approche des fêtes de Pâques, le Conseil décide de reporter la séance au lundi
31 mars 2008.

La séance est levée.